**CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBAROU**
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE**
**DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020**

Nombre de conseillers en exercice : 19

L'an deux mille vingt, le jeudi 15 octobre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Villebarou, dûment convoqué par courriel en date du neuf octobre deux mille vingt, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil de Villebarou sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, Maire.

**DECISIONS N° 2020-27 à 2020-31**
**DELIBERATIONS N° 2020-81 à 2020-91**

Membres titulaires présents :
MASSON Philippe, BIGOT Thierry, BUCCELLI Laurence, CREUZET Mario, LE PALABE Katia, BARRÉ Philippe, RICTER Violette, COUPPÉ Michel, BUREAU Marc, VESIN Martine, MESRINE Christine, POIRRIER Dominique, PINTO DOS SANTOS Fatima, ARNOULT Jérôme, ÉPIAIS Christine, JEANNEAU Patricia, DUHAMEL Vincent.

Conseillers absents excusés : PAJOT Nadia, PIGNON Bruno

Conseillers ayant donné pouvoir : PAJOT Nadia à LE PALABE Katia
PIGNON Bruno à MASSON Philippe

* * * * * * * * *

VESIN Martine été élue secrétaire de séance.

* * * * * * * * *

Le quorum étant atteint[1], Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

* * * * * * * * *

[1] Conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT, la majorité des membres en exercice, plus de la moitié, doit assister à la séance.

# Ordre du Jour


**1. Approbation du compte-rendu de séance du 14 septembre 2020 ... 3**

**2. Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal (article L2122-22 du CGCT) ... 3**

**2.1. BATIMENTS ... 3**

2.1.1. DE-2020-29 : Restaurant scolaire/Contrat de prestations de services pour l'entretien du bac à graisse, canalisations et siphons/SUEZ R&V OSIS OUEST ... 3

**2.2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ... 4**

2.2.1. DE-2020-27 : Attribution du marché d'entretien et de maintenance des installations d'éclairage public/INEO RESEAUX CENTRE ... 4

2.2.2. DE-2020-28 : Aménagement du cœur de bourg/Travaux d'aménagement divers devant l'ancienne Poste/SOCREAM ... 4

2.2.3. DE-2020-30 : Diagnostic éclairage public/OHM Ingénierie ... 4

**2.3. AFFAIRES SCOLAIRES ... 4**

2.3.1. DE-2020-31 : Ecole élémentaire/Classe de neige du 19 au 29 janvier 2021/ŒUVRE UNIVERSITAIRE DU LOIRET ... 4

**3. Délibérations du Conseil Municipal ... 4**

**3.1. DL-2020-81 : GOUVERNANCE – Adoption du règlement intérieur du conseil municipal de Villebarou ... 4**

**3.2. DL-2020-82 : FINANCES – Budget « Commune »/Décision modificative n°3 ... 4**

**3.3. DL-2020-83 : FINANCES – Admission d'une créance éteinte ... 6**

**3.4. DL-2020-84 : DOMAINE ET PATRIMOINE – Les Perrières/Renouvellement d'un contrat de prêt à usage /DEJUST-YVON Patricia ... 6**

**3.5. DL-2020-85 : DOMAINE ET PATRIMOINE – Les Fosses Molles/Renouvellement du contrat de prêt à usage /ARMANET Vincent ... 6**

**3.6. DL-2020-86 : AFFAIRES SCOLAIRES – Classe de neige 2020-2021/Détermination du tarif et de l'échelonnement du paiement du séjour ... 6**

**3.7. DL-2020-87 : DEMOCRATIE PARTICIPATIVE – Création et constitution d'un comité consultatif Voirie et Aménagements de sécurité ... 7**

**3.8. DL-2020-88 : DEMOCRATIE PARTICIPATIVE – Création et constitution d'un nouveau Conseil des Jeunes ... 7**

**3.9. DL-2020-89 : PERSONNEL – Convention de mise à disposition de personnel/ECLAIR ... 8**

**3.10. DL-2020-90 : PERSONNEL – Institution du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (Indemnités de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise et Complément Indemnitaire Annuel) aux cadres d'emploi des Educateurs de Jeunes Enfants, des Techniciens Territoriaux et des Auxiliaires de Puériculture ... 8**

**3.11. DL-2020-91 : PERSONNEL – Pôle Méthodes-Ressources et Police Municipale/Créations de postes liés à la promotion interne ... 10**

**4. Communauté d'Agglomération et instances intercommunales ... 10**

**4.1. Agglopolys/Conseil communautaire du lundi 12 octobre 2020 ... 10**

**4.2. Commission communautaires ... 10**

**4.3. Rapports des instances intercommunales ... 10**

4.3.1. SIDELC/Rapport annuel d'activité 2019 ... 10

**5. Rapports des compétences communales ... 11**

**5.1. BÂTIMENTS ... 11**

5.1.1. Maison des Jeunes/Point sur l'avancement des travaux de construction ... 11

**5.2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE-URBANISME ... 11**

5.2.1. Déclarations d'intention d'aliéner ... 11

**5.3. VOIRIES ... 11**

5.3.1. Programmation de diverses réparations de voirie ... 11

**5.4. COHÉSION SOCIALE - SOLIDARITÉS** ..... **11**
5.4.1. Paniers garnis pour les Aînés/Inscription jusqu'au 24 octobre 2020 ..... 11
**5.5. ENFANCE JEUNESSE-RESTAURATION** ..... **11**
5.5.1. Accompagnement scolarité/Rentrée et perspectives 2020-2021 ..... 11
5.5.2. RAM/Reprise des ateliers une fois par semaine ..... 11
5.5.3. Conférence-débat « Les écrans, les jeunes enfants et nous » le mardi 3 novembre 2020 à 19h/Sur réservation ..... 12
5.5.4. ALSH et Salle des Jeunes/programme des vacances de La Toussaint 2020 ..... 12
5.5.5. Salle des Jeunes/programme des mercredis de novembre et décembre 2020 ..... 12
5.5.6. Noël en fête le samedi 12 décembre 2020 ..... 12
**5.6. VIE DU TERRITOIRE** ..... **12**
5.6.1. Festival de Magie du 2 au 4 octobre 2020/Bilan ..... 12
**5.7. CULTURE** ..... **12**
5.7.1. Retour des bénévoles à la bibliothèque ..... 12
5.7.2. Bibliothèque/Lecture publique du vendredi 9 octobre 2020/Bilan ..... 12
5.7.3. Exposition de peintures du 10 octobre au 7 novembre 2020 et vernissage le samedi 10 octobre à 11h /Artiste MICHEL ..... 12
5.7.4. Bibliothèque et ludothèque/Horaires d'ouverture durant les vacances de la Toussaint ..... 12
5.7.5. Inauguration de la Boîte à Lire le samedi 17 octobre 2020 ..... 12
5.7.6. Concours local de maisons fleuries 2020/Bilan ..... 12
5.7.7. Repas des bénévoles ..... 12
**5.8. MARCHÉ** ..... **13**
5.8.1. Marché d'automne et Troc Plantes le samedi 17 octobre 2020 ..... 13
5.8.2. Marché de Noël le samedi 12 décembre 2020 ..... 13
**5.9. ENVIRONNEMENT** ..... **13**
5.9.1. Eco pâturage ..... 13
5.9.2. Arbres et plaques des naissances ..... 13
**5.10. DEMOCRATIE PARTICIPATIVE** ..... **13**
5.10.1. Café citoyen/1er rdv du samedi 3 octobre 2020/Bilan ..... 13
**5.11. PATRIMOINE** ..... **13**
5.11.1. Travaux de restauration du tableau « La visitation »/Bilan ..... 13
**6. Informations diverses** ..... **13**
**6.1. Composition de la commission de contrôle des listes électorales** ..... **13**
**6.2. Opération dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes/ « Mur d'expression » en mairie du 23 au 27 novembre 20220/Ville de Blois** ..... **13**
**6.3. Divers** ..... **13**

* * * * * * * *

**1. Approbation du compte-rendu de séance du 14 septembre 2020**
**Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON**
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 14 septembre 2020.

**2. Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal (article L2122-22 du CGCT)**
L'assemblée prend acte des décisions prises en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal par délibération n° DL-2020-75 du 14 septembre 2020 (article L2122-22 du CGCT).

**2.1. BATIMENTS** **Rapporteur : M. Philippe MASSON**

**2.1.1. DE-2020-29 : Restaurant scolaire/Contrat de prestations de services pour l'entretien du bac à graisse, canalisations et siphons/SUEZ R&V OSIS OUEST**

Pour un total annuel de **1 217,36€ HT,** soit **1 460 ,83€ TTC.**

Prestataire : SUEZ R&V OSIS OUEST - 37300 Joué-Lès-Tours

**2.2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME Rapporteur : Mme Laurence BUCCELLI**

**2.2.1. DE-2020-27 : Attribution du marché d'entretien et de maintenance des installations d'éclairage public/INEO RESEAUX CENTRE**

Pour un 4 ans à compter du 1er octobre 2020 et suivant conditions du bordereau de prix unitaires**.**

Prestataire : INEO RESEAUX CENTRE - 41350 Saint Gervais La Forêt

**2.2.2. DE-2020-28 : Aménagement du cœur de bourg/Travaux d'aménagement divers devant l'ancienne Poste/SOCREAM**

Création de murets en pierre, d'une rampe d'accès et d'un cheminement béton

Moyennant la somme **7 044,00€ HT,** soit **8 452,80€ TTC.**

Prestataire : SOCREAM - 41500 Cour sur Loire

**2.2.3. DE-2020-30 : Diagnostic éclairage public/OHM Ingénierie**

Diagnostic dans le cadre d'une réflexion de renouvellement et de création d'installations d'éclairage public, suivant prix unitaires établis, soit coût estimé à **4 625€ HT**, **5 550€ TTC.**

Prestataire : OHM-INGENIERIE - 72270 Artheze

**2.3. AFFAIRES SCOLAIRES Rapporteur : Mme Katia LE PALABE**

**2.3.1. DE-2020-31 : Ecole élémentaire/Classe de neige du 19 au 29 janvier 2021/ŒUVRE UNIVERSITAIRE DU LOIRET**

Classe de neige à Lans en Vercors (Isère) : transport, hébergement en pension complète et activités,

Moyennant **755,50 € TTC/enfant, et 15 €** d'adhésion, soit **16 636 € TTC** (groupe estimé à 22 enfants)

Prestataire : Œuvre Universitaire du Loiret – 45000 Orléans

## 3. Délibérations du Conseil Municipal

### 3.1. DL-2020-81 : GOUVERNANCE – Adoption du règlement intérieur du conseil municipal de Villebarou

**Rapporteur : M. Philippe MASSON**

En application de l'article L.2121-8 du CGCT, « *Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement. … »*.

Considérant que le règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne avec un contenu librement fixé par le Conseil Municipal dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Considérant que le Conseil Municipal de Villebarou a été installé lors de sa séance du 26 mai 2020 suite aux élections municipales du 15 mars 2020,

Après présentation du projet de règlement intérieur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le règlement intérieur du Conseil Municipal de Villebarou annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce règlement.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ - *Reçue en préfecture le 19 octobre 2020*

### 3.2. DL-2020-82 : FINANCES – Budget « Commune »/Décision modificative n°3

**Rapporteur : Mme Christine MESRINE**

***FONCTIONNEMENT***

**Dépenses**

| | | |
|---|---|---|
| DF/617 | AMO assurances et diagnostics performance énergétique locaux loués | 2 800,00 |
| DF/615231 | Ajustement article - travaux voiries | 78 000,00 |
| DF/61521 | Ajustement article - travaux voiries | -40 000,00 |
| DF/611 | Ajustement article - travaux voiries | -28 000,00 |
| DF/6332 | Ajustement article - Cotisations FNAL | 300,00 |
| DF/657404 | Subvention supplémentaire - AC41 | 3 000,00 |
| DF/657499 | Subvention supplémentaire pour l'amicale du personnel - un colis offert | 2 000,00 |
| DF/6257 | Régularisation article - Subvention supplémentaire pour l'amicale du personnel | -2 000,00 |
| DF/678 | Régularisation excédent budget annexe eau | -240 000,00 |
| DF/022 | Dépenses imprévues | -2 000,00 |
| DF/023 | Virement à la section d'investissement | 226 200,00 |
| | **TOTAL** | **300,00** |

**Recettes**

| | | |
|---|---|---|
| RF/6419 | Ajustement article - Remboursement FNAL | 300,00 |
| | **TOTAL** | **300,00** |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Total des crédits dépenses Fonctionnement | | Total des recettes Fonctionnement | |
| Total BP 2020 + DM 1 et 2 | 4 671 751,01 | Total BP 2020 + DM 1 et 2 | 4 671 751,01 |
| Décision modificative n°3 | 300,00 | Décision modificative n°3 | 300,00 |
| **TOTAL BP + DM 1, 2 et 3** | **4 672 051,01** | **TOTAL BP + DM 1, 2 et 3** | **4 672 051,01** |

***INVESTISSEMENT***

**Dépenses**

| | | |
|---|---|---|
| DI/2128/415 | Clôture - bassin des Gouaches | 4 300,00 |
| DI/2128/415 | Aménagement aire de jeux Francillon | 8 500,00 |
| DI/21318/411 | Ajustement travaux pétanque - fabrication et pose structure acier en appentis | 2 210,00 |
| DI/21534/414 | Régularisation travaux Eclairage public - Cœur de Bourg et Rte de Châteaudun | -50 000,00 |
| DI/2031/414 | AMO et audit Eclairage public - Cœur de Bourg et Rte de Châteaudun | 13 300,00 |
| DI/2315/414 | Régularisation travaux Eclairage public - Cœur de Bourg et Rte de Châteaudun | 231 000,00 |
| DI/2151/371 | Ajustement travaux Cœur de Bourg-regards pour fourreaux+raccordement AEP | 4 050,00 |
| DI/2151/371 | Ajustement travaux Cœur de Bourg - Avenant 1 lot 2 TAE | 1 360,00 |
| DI/2151/371 | Ajustement opération Cœur de Bourg - reprise avance Colas | 22 410,00 |
| DI/2151/371 | Aménagement cour de l'ancienne poste (murets, rampe, puits et cheminement) | 8 500,00 |
| DI/2151/415 | Ajustement travaux compl, voiries BSTP/Soligne - Rte de la Chaussée St Victor | 2 730,00 |
| DI/2183/037 | Caméra Dashcam voiture + caméra piéton - Police municipale | 780,00 |
| DI/2184/317 | Eplucheuse - restauration scolaire | 2 400,00 |
| DI/2184/315 | Borne de distribution de gel - accueil Mairie | 300,00 |
| DI/2184/415 | Achat de 5 corbeilles 50L | 510,00 |
| DI/2312/405 | Démolition clôture et pose de potelets - parking église | 1 800,00 |
| DI/2313/398 | Ajustement travaux maison des jeunes-branchement assainissement + géomètre | 4 400,00 |
| DI/2313/398 | Ajustement travaux maison des jeunes - Avenant 1 Apave | 3 780,00 |
| DI/2315/415 | Voiries - Maurice Pasquier et rue de l'Ormeraye | 30 000,00 |
| DI/020 | Dépenses imprévues | -3 550,00 |
| Op. d'ordre | | |
| DI/2313/398 | Régularisation Frais d'études - travaux maison des jeunes | 29 840,00 |
| | **TOTAL** | **318 620,00** |

**Recettes**

| | | |
|---|---|---|
| RI/10226 | Ajustement article - Taxe d'aménagement | 13 000,00 |
| RI/1322/398 | Subvention Cons. Régional/Pays des Châteaux - Aire de jeux Square des Perrières | 27 800,00 |
| RI/238/371 | Ajustement opération Cœur de Bourg - reprise avance Colas | 21 780,00 |
| RI/021 | Virement de la section de fonctionnement | 226 200,00 |
| Op. d'ordre | | |
| DI/2031/398 | Régularisation Frais d'études - travaux maison des jeunes | 28 970,00 |
| DI/2033/398 | Régularisation Frais d'annonces - travaux maison des jeunes | 870,00 |
| | **TOTAL** | **318 620,00** |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Total des crédits dépenses Investissement | | Total des recettes Investissement | |
| Total BP 2020 + DM 1 et 2 | 3 277 202,81 | Total BP 2020 + DM 1 et 2 | 3 277 202,81 |
| Décision modificative n°3 | 318 620,00 | Décision modificative n°3 | 318 620,00 |
| **TOTAL BP + DM 1, 2 et 3** | **3 595 822,81** | **TOTAL BP + DM 1, 2 et 3** | **3 595 822,81** |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- D'approuver la décision modificative n° 3 du budget « Commune ».

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ - *Reçue en préfecture le 19 octobre 2020*

### 3.3. DL-2020-83 : FINANCES – Admission d'une créance éteinte

**Rapporteur : Mme Christine MESRINE**

« Une créance est éteinte lorsqu'une décision juridique extérieure définitive prononce son irrécouvrabilité. Celle-ci s'impose à la collectivité créancière et s'oppose à toute action en recouvrement par le comptable public. Une créance éteinte constitue donc une charge définitive pour la collectivité créancière. Le constat d'une charge budgétaire est une compétence que la réglementation actuelle réserve exclusivement à l'assemblée délibérante.
Ainsi d'un point de vue procédural, l'admission de la créance éteinte prend la forme d'une décision de l'assemblée délibérante ».
Considérant le courrier du Trésorier de Blois Agglomération reçu le 18 septembre 2020 demandant l'admission d'une créance éteinte d'un montant de 16,46 €,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :
- De prononcer une admission de créance éteinte pour un montant de 16,46 €,
- D'affecter cette somme à l'article 6542 « Créances éteintes ».

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ - *Reçue en préfecture le 19 octobre 2020*

### 3.4. DL-2020-84 : DOMAINE ET PATRIMOINE – Les Perrières/Renouvellement d'un contrat de prêt à usage /DEJUST-YVON Patricia

**Rapporteur : Mme Laurence BUCCELLI**

En application des dispositions des articles 1875 et suivants du Code Civil, Madame Patricia DEJUST-YVON bénéficie de la mise à disposition aux fins d'exploitation agricole d'une partie des parcelles cadastrées AR n°43 et 45 situées rue des Perrières, à l'arrière des services techniques, pour une surface d'environ 8 800 m2.
Considérant que le contrat de prêt à usage contractualisant cette mise à disposition gracieuse et précaire est échu au 31 juillet 2020,
Considérant le renouvellement sollicité par la bénéficiaire par courrier reçu le 30 septembre dernier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- De reconduire le contrat de prêt à usage au bénéfice de Madame Patricia DEJUST-YVON jusqu'au 31 juillet 2021 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ - *Reçue en préfecture le 19 octobre 2020*

### 3.5. DL-2020-85 : DOMAINE ET PATRIMOINE – Les Fosses Molles/Renouvellement du contrat de prêt à usage /ARMANET Vincent

**Rapporteur : Mme Laurence BUCCELLI**

En application des dispositions des articles 1875 et suivants du Code Civil, Monsieur Vincent ARMANET bénéficie de la mise à disposition aux fins d'exploitation agricole d'une parcelle cadastrée AT n°131 située au lieudit « Les Fosses Molles », d'une surface d'environ 4 151 m2.
Considérant que le contrat de prêt à usage contractualisant cette mise à disposition gracieuse et précaire est échu au 31 juillet 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- De reconduire le contrat de prêt à usage au bénéfice de Monsieur Vincent ARMANET jusqu'au 31 juillet 2021 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ - *Reçue en préfecture le 19 octobre 2020*

### 3.6. DL-2020-86 : AFFAIRES SCOLAIRES – Classe de neige 2020-2021/Détermination du tarif et de l'échelonnement du paiement du séjour

**Rapporteur : Mme Katia LE PALABE**

Afin d'établir le prix de la classe de neige, il convient de prendre en considération d'une part, le coût du séjour (transport, hébergement, restauration, activités), et d'autre part, le montant de l'indemnité que souhaite accorder le conseil municipal à l'enseignant accompagnateur.

En effet, les enseignants accompagnant leurs élèves dans des classes de découvertes ou de neige organisées sous forme d'internat, peuvent percevoir de la commune organisatrice une indemnité établie par l'application d'un taux journalier à la durée du séjour suivant les modalités fixées par l'arrêté du 6 mai 1985.
Le conseil municipal est donc appelé à se prononcer sur un taux journalier proposé en application des directives de l'article précité à **27, 92 €.**
Considérant en outre la décision n°DE-2020-31 passée avec L'Œuvre Universitaire du Loiret pour l'organisation du séjour en classe de neige à Lans-en-Vercors (Isère) du 19 au 29 janvier 2021,
Réaffirmant sa volonté de soutenir l'organisation de classes de neige,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- De fixer dans le respect des dispositions de l'arrêté du 6 mai 1985, le taux journalier à 27,92 € et d'accorder en conséquence une indemnité de 251,28 € à l'enseignant chargé d'accompagner les élèves pendant les 9 jours du séjour en classe de neige ;
- D'apporter sa contribution au financement de ce séjour à hauteur de 65 % du coût global, les 35 % restant à la charge de la famille de chaque élève participant ;
- D'établir à 268,66 € le prix du séjour à régler par chaque famille suivant les modalités suivantes :
    - 1er acompte de 89,00 € à verser avant le 10 novembre 2020 ;
    - 2ème acompte de 89,00 € à verser avant le 10 décembre 2020 ;
- Solde de 90,66 € à verser avant le 10 janvier 2021.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ - *Reçue en préfecture le 19 octobre 2020*

### 3.7. DL-2020-87 : DEMOCRATIE PARTICIPATIVE – Création et constitution d'un comité consultatif Voirie et Aménagements de sécurité

**Rapporteur : M. Philippe MASSON**

Suivant l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie de son territoire. Ces comités sont des instances consultatives et de concertation permettant d'associer élus municipaux et personnalités extérieures particulièrement qualifiées ou directement concernées par les sujets soumis à l'examen du comité. Ils peuvent être formés à tout moment sur proposition du maire et pour une durée variable ne pouvant excéder la durée du mandat municipal.
Il appartient au conseil municipal de fixer par délibération l'objet et la composition de chacun des comités consultatifs, la présidence étant confiée à un membre du conseil municipal désigné par le maire.
Soucieuse d'associer des citoyens bénévoles désireux d'apporter compétences et expérience au service de la communauté, la commune a lancé un appel à candidatures dans la perspective de créer un comité consultatif dédié aux questions de voirie et de sécurité.
Suivant les candidatures reçues,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- La création d'un comité consultatif « Voirie et Aménagements de sécurité » ;
- D'en adopter la composition suivante :

| Comité consultatif Voirie et Aménagements de sécurité | | |
|---|---|---|
| ARNOULT Jérôme, Conseiller municipal délégué | BAZIN Elise | GHARES Frédérique |
| BUCCELLI Laurence, Adjointe au Maire | BRAMOULLE Ronan | GUILLEMET Jacques |
| COUPPÉ Michel, Conseiller municipal | EPIAIS Christophe | SAUTEREAU Fabien |

Monsieur le Maire déclare en confier la présidence à Monsieur Jérôme ARNOULT.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ - *Reçue en préfecture le 19 octobre 2020*

### 3.8. DL-2020-88 : DEMOCRATIE PARTICIPATIVE – Création et constitution d'un nouveau Conseil des Jeunes

**Rapporteur : M. Philippe MASSON**

Suivant l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie de son territoire. Ces

comités sont des instances consultatives et de concertation permettant d'associer élus municipaux et personnalités extérieures particulièrement qualifiées ou directement concernées par les sujets soumis à l'examen du comité. Ils peuvent être formés à tout moment sur proposition du maire et pour une durée variable ne pouvant excéder la durée du mandat municipal.
Il appartient au conseil municipal de fixer par délibération l'objet et la composition de chacun des comités consultatifs, la présidence étant confiée à un membre du conseil municipal désigné par le maire.
C'est dans ce cadre et en regard d'une certaine tranche d'âge que peuvent être créés des conseils de « jeunes » ayant vocation notamment à donner la parole aux jeunes, à leur permettre de mieux comprendre le fonctionnement d'une commune et à les sensibiliser à la gestion des projets collectifs.
Soucieuse de continuer à associer de jeunes citoyens désireux de s'investir au service de la communauté, la commune a lancé un appel à candidatures dans la perspective de renouveler son Conseil des Jeunes.
Suivant les candidatures reçues,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- La création d'un nouveau Conseil des Jeunes ;
- D'en adopter la composition suivante :

| **Conseil des Jeunes** | | |
|---|---|---|
| LE PALABE Katia, Adjointe au Maire | DUHAMEL Caroline | REYNAUD Simon |
| PAJOT Nadia, Conseillère municipale déléguée | GAULT Mathis | RICHOMME Laurine |
| DESROCHES Laurence | GRANDBLAISE Chloé | ROBERT Lola |
| ALZY Aurélie, agent municipal référent | JEULIN Thibault | RUEL Baptiste |
| | LEBRAULT-VERGNES Jeanne | ROSSI Jérémie |

Monsieur le Maire déclare en confier la présidence à Madame Katia LE PALABE.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ - *Reçue en préfecture le 19 octobre 2020*

### 3.9. DL-2020-89 : PERSONNEL – Convention de mise à disposition de personnel/ECLAIR

**Rapporteur : M. Philippe MASSON**

Considérant l'association intermédiaire ECLAIR, Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) conventionnée par l'Etat, qui propose la mise à disposition onéreuse de personnel habitant de communes alentours et connaissant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle,
Considérant qu'en application de la loi n° 98-657 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998, même si la mise à disposition des salariés a lieu à titre onéreux, ces associations intermédiaires demeurent à but non lucratif dans les conditions dérogatoires du droit commun relatif au travail temporaire,
Considérant qu'au-delà de la dimension d'Economie Sociale et Solidaire portée par cette association la commune peut avoir intérêt à recourir à ce personnel dans le but de lui faire réaliser certains travaux que les services de la commune sont dans l'incapacité d'absorber,
Il est proposé de conclure avec cette association intermédiaire une convention destinée à encadrer les modalités ainsi que les conditions de mise à disposition auprès de la commune de salariés d'ECLAIR.
Après présentation de la convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- D'approuver la convention de mise à disposition de personnel présentée par l'association ECLAIR ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ - *Reçue en préfecture le 19 octobre 2020*

### 3.10. DL-2020-90 : PERSONNEL – Institution du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (Indemnités de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise et Complément Indemnitaire Annuel) aux cadres d'emploi des Educateurs de Jeunes Enfants, des Techniciens Territoriaux et des Auxiliaires de Puériculture

**Rapporteur : M. Philippe MASSON**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,
Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,
Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,
Vu la délibération du 3 décembre 2018 mettant en place le RIFSEEP aux cadres éligibles,
Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire de la fonction publique territoriale,
Considérant que la transposition est désormais possible aux cadres d'emploi des Educateurs de Jeunes Enfants, des Techniciens Territoriaux et des Auxiliaires de puériculture suite au décret sus visé,
Sous réserve de l'avis du Comité Technique

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- **d'adopter le RIFSEEP pour :**
  - Les cadres d'emplois de catégorie A ⇨ Educateur Territoriaux de Jeunes Enfants

Vu l'Arrêté du 17 décembre 2018 pris pour l'application au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

  - Les cadres d'emplois de catégorie B ⇨ Techniciens territoriaux

Vu l'Arrêté du 7 novembre 2017 pris pour l'application au corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

  - Les cadres d'emplois de catégorie C ⇨ Auxiliaires de Puériculture

Vu l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

- **De déterminer les groupes de fonctions et les montants maxima suivants :**

| REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS | | MONTANTS ANNUELS MAXIMA RETENUS PAR L'ORGANE DELIBERANT | |
|---|---|---|---|
| **GROUPES DE FONCTIONS** | **EMPLOIS** | **IFSE** | **CIA** |
| Groupe 1 | Directeur d'une Structure, | 14 000 € | 1 680 € |
| Groupe 2 | Responsable de Service | 13 500 € | 1 620 € |

| REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX | | MONTANTS ANNUELS MAXIMA RETENUS PAR L'ORGANE DELIBERANT | |
|---|---|---|---|
| **GROUPES DE FONCTIONS** | **EMPLOIS** | **IFSE** | **CIA** |
| Groupe 1 | Directeur d'une Structure, Responsable de plusieurs services | 11 880 € | 1 620 € |
| Groupe 2 | Responsable de Pôle, Responsable de Service | 11 090 € | 1 510 € |
| Groupe 3 | Poste de Coordinateur, fonction d'expertise | 10 300 € | 1 400 € |

| REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX | | MONTANTS ANNUELS MAXIMA RETENUS PAR L'ORGANE DELIBERANT | |
|---|---|---|---|
| **GROUPES DE FONCTIONS** | **EMPLOIS** | **IFSE** | **CIA** |
| Groupe 1 | Encadrement ou coordination d'équipe, responsabilité particulière | 11 340 € | 1 260 € |
| Groupe 2 | Adjoint d'encadrement, formation spécifique | 10 800 € | 1 200 € |
| Groupe 3 | Fonction opérationnelle, d'exécution | 10 260 € | 1 140 € |

**Les conditions de mise en œuvre restent inchangées**

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Adopter la transposition aux cadres d'emploi proposés à compter du 1er décembre 2020 ;
- Inscrire au budget les crédits correspondants.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ - *Reçue en préfecture le 19 octobre 2020*

### 3.11. DL-2020-91 : PERSONNEL – Pôle Méthodes-Ressources et Police Municipale/Créations de postes liés à la promotion interne

**Rapporteur : M. Philippe MASSON**

Considérant la promotion interne de deux agents de notre collectivité par la Commission Administrative Paritaire, dans sa séance du 24 septembre 2020,
Compte tenu des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif 2020,

Le Conseil Municipal décide :

- De créer à compter du 1er novembre 2020 :
  - Un poste d'Attaché Territorial à temps complet (35/35ème),
  - Un poste de Chef de Service de Police à temps complet (35/35ème),
- De solliciter le Comité Technique pour la suppression des postes qu'ils occupaient auparavant,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour ces actions.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ - *Reçue en préfecture le 19 octobre 2020*

## 4. Communauté d'Agglomération et instances intercommunales

**Rapporteur : M. Philippe MASSON**

### 4.1. Agglopolys/Conseil communautaire du lundi 12 octobre 2020

Monsieur Philippe MASSON, Maire, annonce que parmi les décisions prises lors du dernier conseil communautaire la commune s'est vue accorder 55 715 € de Dotation de Solidarité Communautaire au titre de l'exercice 2020.

### 4.2. Commission communautaires

Monsieur Philippe MASSON, Maire, informe qu'ont été proposés pour siéger dans les 5 commissions communautaires mises en place pour la nouvelle mandature :

| Commission | Représentants de Villebarou |
|---|---|
| Finances, ressources et solidarité intercommunale | Christine MESRINE, titulaire |
| Aménagement, habitat et environnement | Laurence BUCCELLI, titulaire ; Jérôme ARNOULT, suppléant |
| Développement et attractivité du territoire | Bruno PIGNON, titulaire |
| Innovation sociale et solidarité | Martine VESIN, titulaire ; Mario CREUZET, suppléant |
| Culture, loisirs et sports | Philippe BARRÉ, titulaire ; Christine EPIAIS, suppléante |

### 4.3. Rapports des instances intercommunales

**Rapporteur : M. Michel COUPPÉ**

#### 4.3.1. SIDELC/Rapport annuel d'activité 2019

Monsieur Michel COUPPÉ, Conseiller Municipal délégué au SIDELC, relate quelques faits significatifs tels le renouvellement du contrat de concession avec ENEDIS et EDF, et concernant Villebarou, la dissimulation du réseau de la rue de la Fuie pour 5 000€ et le renforcement du réseau de la rue de l'Ormeraye et de la Croix Collinet pour un montant de 47 000€.

## 5. Rapports des compétences communales

### 5.1. BÂTIMENTS — Rapporteur : M. Thierry BIGOT

#### 5.1.1. Maison des Jeunes/Point sur l'avancement des travaux de construction

Des fissures structurelles aux endroits des linteaux ont été constatées en présence de l'architecte du bâtiment et du contrôleur technique, indique Monsieur Thierry BIGOT, Adjoint au Maire. Le bureau d'étude de l'architecte va procéder à de nouveaux calculs de manière à proposer une solution adaptée pour remédier à ces malfaçons.

### 5.2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE-URBANISME — Rapporteur : Mme Laurence BUCCELLI

#### 5.2.1. Déclarations d'intention d'aliéner

Le Droit de Préemption Urbain n'est pas exercé par la commune pour les biens situés sur son territoire faisant l'objet d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner :
- Non bâti d'environ 499 m² situé Parc des Mézières cadastré section AS n°613 ;
- Non bâti d'environ 482 m² situé Parc des Mézières cadastré section AS n°574 et 583 ;
- Non bâti d'environ 448 m² situé Les Soupiraux cadastré section AO n°154 ;
- Bâti sur terrain propre d'environ 816 m² situé 17 rue des Gouaches cadastré section AP n°250 ;
- Bâti sur terrain propre d'environ 628 m² situé 3 rue des Perrières cadastré section AR n°132 ;
- Bâti sur terrain propre d'environ 1 731 m² situé 29 rue du Moulin cadastré section AT n°341 et 342 ;
- Bâti sur terrain propre d'environ 713 m² situé 29 rue du Moulin cadastré section AT n°341 ;
- Bâti sur terrain propre d'environ 1 018 m² situé 29 rue du Moulin cadastré section AT n°342 ;
- Bâti sur terrain propre d'environ 1 327 m² situé 12 rue de la Closière cadastré section ZK n°411, 412 et 420 ;

### 5.3. VOIRIES — Rapporteur : M. Jérôme ARNOULT

#### 5.3.1. Programmation de diverses réparations de voirie

A partir du 28 octobre des petites réparations de voiries s'élevant approximativement à 58 000€ auront lieu sur la commune annonce Monsieur Jérôme ARNOULT, Conseiller Municipal Délégué. D'autres projets sont prévus également comme un plateau ralentisseur au niveau de l'école élémentaire Jacques Prévert pour un montant de 17 000€, ainsi qu'une nouvelle chaussée sur une partie de la rue de l'Ormeraye pour un montant de 30 000€. Monsieur le Conseiller indique que le ralentisseur en tant qu'aménagement de sécurité a pu faire l'objet d'une demande de subvention au titre des amendes de police.

### 5.4. COHÉSION SOCIALE - SOLIDARITÉS — Rapporteur : M. Mario CREUZET

#### 5.4.1. Paniers garnis pour les Aînés/Inscription jusqu'au 24 octobre 2020

Suite à l'annulation du traditionnel repas du 11 novembre décidée en raison du contexte sanitaire actuel, un panier garni sera offert aux aînés de la commune expose Monsieur Mario CREUZET, Adjoint au Maire, d'une valeur unitaire de 20€ pour une personne seule et de 30€ pour un couple. 52 personnes seules et 91 couples se sont inscrits à ce jour pour recevoir ce colis, les inscriptions étant possibles jusqu'au le 24 octobre.

#### 5.4.2. Cérémonie du 11 novembre 2020 à 10h

Monsieur Mario CREUZET, Adjoint au Maire, annonce que la cérémonie du 11 novembre se déroulera à partir de 10h sur le parvis de la mairie, avec une assistance limitée à 20 personnes et port du masque obligatoire en raison des règles sanitaires. Pour ces mêmes raisons, il n'y aura pas de pot de l'amitié.

#### 5.4.3. Aide exceptionnelle/AC41 !

Monsieur Mario CREUZET, Adjoint au Maire, adresse ses remerciements aux membres du conseil pour l'aide financière accordée à AC41 !, soulignant que cette association à vocation sociale vient en aide à 39 familles villebaronnaises soit 178 personnes.

### 5.5. ENFANCE JEUNESSE-RESTAURATION — Rapporteur : Mme Katia LE PALABE

#### 5.5.1. Accompagnement scolarité/Rentrée et perspectives 2020-2021

Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire, expose que depuis le 12 octobre 10 enfants environ bénéficient de l'accompagnement à la scolarité proposé du lundi au vendredi de 16h30 à 17h45. Les enfants profitent d'une aide aux devoirs, de jeux éducatifs ou de différents projets pédagogiques.

#### 5.5.2. RAM/Reprise des ateliers une fois par semaine

C'est dans le strict respect d'un protocole sanitaire que les ateliers ont pu reprendre les vendredis matin au Relais d'assistance Maternelle annonce Madame l'Adjointe au Maire.

#### 5.5.3. Conférence-débat « Les écrans, les jeunes enfants et nous » le mardi 3 novembre 2020 à 19h/Sur réservation

Le mardi 3 novembre à 20h aura lieu à la Maison de l'Enfance une conférence débat sur le thème des écrans à laquelle une vingtaine de personnes se sont inscrits à ce jour indique Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire.

#### 5.5.4. ALSH et Salle des Jeunes/programme des vacances de La Toussaint 2020

Madame l'Adjointe au Maire présente les activités et animations des vacances de la Toussaint déclinées :
- pour l'ALSH sur le thème « Les pirates arrivent » avec des jeux de sociétés et des grands jeux. Des sorties sont prévues telles que Cap Ciné, Kids Paradise et Laser Lander. Une cinquantaine d'enfants seront accueillis sur la structure.
- et la Salle des Jeunes, des sorties notamment BMX, initiation skate, trottinette cross, soirée vélo nocturne à Chambord, Beauval, stage sur 2 jours à la Ferme des Oliviers, Halloween et intervention du policier municipal sur le thème de la sécurité…

#### 5.5.5. Salle des Jeunes/programme des mercredis de novembre et décembre 2020

Sports, jeu hippo glouton grandeur nature et une sortie à la patinoire figurent au programme des activités et animations des mercredis des mois à venir, expose Madame l'Adjointe au Maire.

#### 5.5.6. Noël en fête le samedi 12 décembre 2020

Malgré le contexte particulier lié à la Covid-19, Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire, annonce que cet événement reste maintenu pour l'instant avec néanmoins quelques adaptations puisqu'il devrait se tenir uniquement en extérieur, en lien avec le marché des producteurs.

### 5.6. VIE DU TERRITOIRE — Rapporteur : M. Philippe BARRÉ

#### 5.6.1. Festival de Magie du 2 au 4 octobre 2020/Bilan

Une vidéo-montage est venue illustrer un bilan très satisfaisant du Festival de Magie 2020 rapporté par Monsieur Philippe BARRÉ, Adjoint au Maire. Aux 30 000€ de dépenses ont été enregistrés 8 379€ de recettes de billetterie. 600 spectateurs ont donc assisté aux 3 galas.

### 5.7. CULTURE — Rapporteur : Mme Christine EPIAIS

#### 5.7.1. Retour des bénévoles à la bibliothèque

Les bénévoles sont de retour à la bibliothèque depuis le début du mois d'octobre annonce Madame Christine EPIAIS, Conseillère Municipale Déléguée. Ils s'investissent par créneau d'1h30 en collaboration avec Chantal COUPÉ, et d'1 heure le samedi.

#### 5.7.2. Bibliothèque/Lecture publique du vendredi 9 octobre 2020/Bilan

Vendredi dernier a eu lieu la lecture d'un roman de Luis Sepúlveda « Le vieux qui lisait des romans d'amour » annonce Madame la Conseillère.

#### 5.7.3. Exposition de peintures du 10 octobre au 7 novembre 2020 et vernissage le samedi 10 octobre à 11h/Artiste MICHEL

C'est une vingtaine de personnes qu'a pu dénombrer Madame la Conseillère Municipale Déléguée lors vernissage de l'exposition de Michel PERRET, visible pour partie à la mairie ainsi qu'à la bibliothèque du 10 octobre au 7 novembre.

#### 5.7.4. Bibliothèque et ludothèque/Horaires d'ouverture durant les vacances de la Toussaint

Madame Christine EPIAIS, Conseillère Municipale Déléguée, annonce les horaires prévus pour l'ouverture de la bibliothèque et de la ludothèque pendant les vacances de la Toussaint.

#### 5.7.5. Inauguration de la Boîte à Lire le samedi 17 octobre 2020

L'inauguration de la boîte à lire a été annoncée pour le samedi 17 octobre à 11h.

#### 5.7.6. Concours local de maisons fleuries 2020/Bilan

Selon Madame la Conseillère une mise à l'honneur des 5 lauréats de ce concours est envisagée dans le courant du mois de janvier.

#### 5.7.7. Repas des bénévoles

A la place du traditionnel repas des bénévoles qui ne peut être envisagé cette année, une carte cadeau chez Jardiland leur sera offerte en remerciement de leur investissement, explique Madame Christine EPIAIS, Conseillère Municipale Déléguée.

**5.8. MARCHE** **Rapporteur : M. Dominique POIRRIER**

**5.8.1. Marché d'automne et Troc Plantes le samedi 17 octobre 2020**

Monsieur Dominique POIRRIER, Conseiller Municipal Délégué, expose que le marché d'automne et le Troc Plantes sont maintenus le samedi 17 octobre, avec parmi les animations qui rythmeront cet événement une tombola et une pesée de citrouille.

**5.8.2. Marché de Noël le samedi 12 décembre 2020**

L'édition 2020 du marché de Noël est voulue principalement alimentaire, avec quelques artisans, selon Monsieur le Conseiller Municipal Délégué.

**5.9. ENVIRONNEMENT** **Rapporteur : M. Dominique POIRRIER**

**5.9.1. Eco pâturage**

Monsieur le Conseiller fait un retour tout-à-fait positif sur l'éco pâturage mis en place sur la commune.

**5.9.2. Arbres et plaques des naissances**

Monsieur Dominique POIRRIER, Conseiller Municipal Délégué, indique que des plaques de naissances ont été apposées sur des arbres visibles notamment aux abords de la Maison de l'Enfance.
En aparté, il rapporte la tenue de la commission communale Nature et Environnement au cours de laquelle ont été définis les axes de travail pour la prochaine mandature : verdissement de la commune, plantation des arbres, limitations de CO2, etc…

**5.10. DEMOCRATIE PARTICIPATIVE** **Rapporteur : M. Philippe MASSON**

**5.10.1. Café citoyen/1er rdv du samedi 3 octobre 2020/Bilan**

Monsieur le Maire fait état d'un bilan positif pour ce premier café citoyen avec une vingtaine de personnes venues à la rencontre des élus pour discuter de problèmes divers et variés.

**5.11. PATRIMOINE** **Rapporteur : M. Michel COUPPÉ**

**5.11.1. Travaux de restauration du tableau « La visitation »/Bilan**

Monsieur Michel COUPPÉ, Conseiller Municipal, a présenté un rapport des travaux effectués par Madame ROPION pour la restauration du tableau « La visitation » daté du 17ème siècle, inscrit aux monuments historiques en 2012, qui est attribué au peintre blaisois Monsieur Jean MOSNIER.

**6. Informations diverses** **Rapporteur : M. Philippe MASSON**

**6.1. Composition de la commission de contrôle des listes électorales**

Monsieur le Maire indique qu'ont été nommés membres de la commission de contrôle des listes électorales :

| | Titulaire | Suppléant |
|---|---|---|
| - Au titre du Conseil Municipal : | Violette RICTER | Marc BUREAU |
| - Délégués de l'administration : | Elisabeth COUPPÉ | Charles SCHIMEK |
| - Délégués du Président du Tribunal Judiciaire : | Alain DERIANCOURT | Bernadette DERIANCOURT |

**6.2. Opération dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes/ « Mur d'expression » en mairie du 23 au 27 novembre 20220/Ville de Blois**

A l'initiative de la ville de Blois, et en partenariat avec plusieurs communes, un mur d'expression libre sera installé en mairie de Villebarou du 23 au 27 novembre dans le cadre d'une opération de lutte contre les violences faites aux femmes informe Monsieur le Maire.

**6.3. Informations diverses**

Chaque élu s'est vu remettre une plaquette de présentation du Pays des Châteaux rappelle Monsieur Philippe MASSON, Maire.

La séance a été levée à vingt-et-une heures quarante-cinq.

* * * * * * * *

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

* * * * * * * *

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 7 DECEMBRE 2020 A 20H**

* * * * * * * * *